

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42376

présenté par
M. Mélenchon

à l'amendement n° 25519 de Mme Bello

ARTICLE PREMIER

Après les mots "aggraver les situations de pauvreté", ajouter les termes "et à organiser une fuite des cotisations".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous tenons à souligner que le régime des travailleurs détachés opèrent une fuite de cotisation importante :

En 2018, il y avait en France 500 000 travailleurs détachés déclarés ainsi qu'un million de personnes dans le transport (comptabilisés séparément)

Si on prend le chiffre de 1 million de travailleurs détachés multiplié par les 320 euros de cotisation retraite pour un salaire brut de 1800 euros, ce sont soit 3280 euros par an de cotisations qui disparaissent.

Soit 3,3 milliards d'euros de cotisations perdues pour les caisses de retraites chaque année.